

## Groupe Barbier :

- **Communication on Progress (COP)**

En cohérence avec notre politique de responsabilité sociale et environnementale, le Groupe BARBIER a adhéré, en 2019, au Pacte Mondial des Nations Unies et renouvèle son engagement auprès du Secrétariat Général des Nations Unies tous les ans.

Par ce courrier, le Groupe BARBIER renouvelle formellement son engagement à soutenir et mettre en œuvre en son sein les dix principes du Pacte Mondial des Nations-Unies. Depuis notre adhésion, nous avons informé nos employés, partenaires commerciaux et clients de notre engagement dans le Pacte Mondial et en a traduit les dix principes à travers son plan d'actions de Développement Durable. Parmi les actions mises en œuvre au cours de l'année écoulée et répondant à un ou plusieurs principes du Pacte Mondial, le Groupe BARBIER a déployé des efforts importants en matière de préservation de l'environnement, de respect des normes de travail et de lutte contre la corruption.

### ➤ **Le respect des normes de travail – Principes n°3, n°4, n°5 et n°6**

#### **1. La sécurité des collaborateurs :**

Assurer la sécurité et la protection de la santé des collaborateurs relève non seulement du respect des obligations réglementaires, mais également du respect dû à tout salarié. Ainsi, cette exigence se traduit au sein du Groupe BARBIER par deux axes d'amélioration constante :

- ♣ une politique sécurité réactive réaffirmée chaque année par une note d'orientation fixant des objectifs conjoncturels,

- ♣ des actions pragmatiques et participatives associant l'ensemble des collaborateurs à la mise en œuvre de celles-ci : Programme de Sécurité « PEPS », observations croisées atelier, formation, point journalier sécurité à la prise de poste...

#### **2. Les engagements en faveur de l'insertion, de la diversité, du handicap :**

- ♣ La politique active de recrutement menée par le Groupe BARBIER permet aux jeunes de poursuivre leur scolarité au travers de contrat d'apprentissage et de professionnalisation.

♣ Les initiatives d'insertion et de développement des territoires fonctionnent également grâce à l'efficacité des divers partenariats noués par le Groupe avec les acteurs locaux de l'insertion, de l'emploi et de la formation : les Pôle-emplois, le GRETA et plateformes des vocations, Mission Locale, CFA, associations, agences d'intérim dédiées...

### **3. Les engagements nationaux du Groupe Barbier en faveur de la diversité :**

♣ Avec une dizaine de nationalités représentées au sein du corps social, nous pratiquons la diversité au quotidien. Le Groupe Barbier est signataire de nombreux textes venant sceller ses engagements en faveur de l'insertion.

♣ La Direction du Groupe a réaffirmé la priorité donnée au maintien dans l'emploi d'un salarié accidenté du travail. En partenariat avec l'Agefiph, l'organisme chargé par l'Etat français de développer l'emploi des personnes handicapées dans le secteur privé.

## **➤ Préservation de l'environnement – Principes n°7, n° 8 et n°9**

### **1. Maîtriser les émissions de gaz à effets de serre :**

Le Groupe Barbier soucieux de l'Environnement a décliné ses priorités. Bien qu'à ce jour le Groupe Barbier ne dispose pas d'une certification ISO 14001, nous oeuvrons au quotidien pour le respect de l'Environnement. Nous répondons, de par nos actions et engagements, à de nombreuses exigences de cette norme bien que nous ne possédions pas cette certification.

Notre démarche environnementale repose sur le principe d'amélioration continue de nos performances.

Afin de maîtriser les impacts liés à notre activité, nous mesurons et améliorons notre impact environnemental.

Nous réalisons une veille documentaire et réglementaire permettant d'identifier tous les textes légaux applicables à notre société relatifs à la protection de l'environnement et anticipons les lois futures afin de toujours nous y conformer.

Ainsi, nous intégrons au quotidien les critères environnementaux :

♣ porter un diagnostic précis sur le volume d'émissions de gaz à effet de serre (GES) généré par les activités du Groupe Barbier,

♣ évaluer la dépendance « carbone » des différentes activités du Groupe Barbier, de façon à mener les actions correctrices d'envergure prioritairement sur les postes d'émissions les plus importants. Le Groupe Barbier a développé la compétence interne en matière de calculs des Bilans Carbone® par la formation de collaborateurs à la méthode ADEME. Il s'agit non

seulement d'actualiser régulièrement les Bilans Carbone® des différents ateliers, mais également de répondre à la demande croissante des clients.

♣ évaluer l'impact environnementale de l'ensemble des produits mis sur le marché afin de tendre vers des produits entièrement éco-conçus à l'aide d'analyse de cycle de vie.

♣ sensibiliser régulièrement notre personnel à la prise en compte de l'Environnement dans notre entreprise

♣ gérer les déchets : tri et valorisation (DIB, DIS, carton/papier, encres, hydrocarbures/solvants, matières plastiques).

♣ intégrer des données environnementales dans l'achat de nouveaux équipements (consommation d'énergie et d'eau, niveau de bruit....)

Afin de suivre l'efficacité de notre système, nous avons établis des indicateurs de performance environnementale que nous suivons au quotidien.

## **2. Plan de réduction d'émission de gaz à effets de serre :**

De nombreuses actions visant à réduire les consommations d'énergies tant d'un point de vue produit que process que bâtiment sont mises en place et suivies au quotidien.

exemples : remplacement éclairage par de la LED, ACV produit, économie circulaire, recyclage des déchets...

## **3. Bilan Carbone & Surveillance des indicateurs de consommation Eau, Energie, Déchets :**

Déploiement du logiciel « e DEA » pour analyser le cycle de vie d'un produit plastique extrudé et son impact environnemental. En partenariat avec le syndicat professionnel Elipso. Tout nouveau produit conçu par le groupe Barbier intègre une démarche d'éco-conception articulée autour de :

- l'optimisation de l'utilisation de la matière première, notamment en diminuant les épaisseurs.
- l'intégration des process et des flux des clients.
- la prise en compte du cycle de vie du produit jusqu'à sa fin de vie.

Grâce à sa démarche d'éco-conception, le Groupe Barbier propose le produit juste : celui qui répond le mieux aux besoins et aux exigences des clients tout en étant, tout au long de sa vie, compatible avec la préservation de notre bien commun, l'environnement.

Le Groupe Barbier s'investit dans la collecte et le recyclage de certains emballages ménagers.

## **4. Gestion des déchets :**

20 000 tonnes de films plastiques sont recyclées directement par le Groupe Barbier pour intégration dans sa production de produits finis. Le recyclage puis l'utilisation de matières recyclées dans la fabrication des produits font partie de l'expertise reconnue et historique du Groupe Barbier et attestent de son implication dans l'objectif de réduction de l'impact carbone.

La démarche de recyclage instaurée par le Groupe Barbier repose sur 4 grands domaines d'actions :

- Depuis 35 ans, recyclage des déchets internes et signature d'une charte sur la rigueur de la gestion et du nettoyage des sites de production pour éviter les pertes de la matière.
- Création d'une station de traitement des solvants utilisés pour l'impression
- Tri systématique de tous les déchets de production (métaux, bois...) dans des bennes DIB évitant toute dispersion.
- Elaboration du logiciel « e DEA » pour analyser le cycle de vie d'un produit plastique extrudé et son impact environnemental. En partenariat avec le syndicat professionnel Elipso.

Le Groupe Barbier s'investit dans la collecte et le recyclage de déchets post utilisation (films à usages agricoles, films à usages industriels et commerciaux ainsi que d'emballages ménagers). A cet effet, nous avons créé un nouvel atelier de recyclage, opérationnel depuis le premier trimestre 2015.

Le Groupe Barbier propose également à ses clients un service complémentaire de collecte et de valorisation de films usagés.

Cette démarche de collecte et de recyclage de films usagés s'est concrétisée par la certification EuCertPlast de nos unités de recyclage.

## **5. Gestion des Transports :**

- Politique de réduction des volumes transportés : privilégier les expéditions par camions complets, et quand cela n'est pas possible, essayer de grouper d'autres commandes dans un secteur proche, afin de constituer des camions complets.
- Suivi des émissions CO2
- Promotion de véhicules dit "propres"
- Incitation au regroupement de commandes

## **➤ Lutte contre la corruption – Principe 10**

Signée de ses Président et Directeur Général, la charte éthique des valeurs du Groupe Barbier écrite en 2018 et réactualisée en 2020, constitue un socle commun fédérateur des différents processus du Groupe Barbier, diffusée à tous les niveaux hiérarchiques du Groupe. La charte actualisée énonce les finalités qui convergent vers la satisfaction des clients, le respect dû aux salariés, les relations équilibrées avec les fournisseurs et la prise en compte des attentes des parties prenantes du Groupe Barbier (partenaires, fournisseurs, instances publiques, riverains...).

Parmi ses valeurs, le Groupe Barbier promeut celles qui permettent une lutte efficace contre toute forme de corruption ou de favoritisme, source d'entorse à la concurrence et in fine de discrimination. Il s'agit des valeurs suivantes :

- ♣ la responsabilité : envers ses collaborateurs et sa hiérarchie, envers ses clients et ses partenaires,

- ♣ la confiance : envers tout collaborateur, entre métiers du Groupe, entre opérationnels et fonctionnels,

- ♣ la transparence : indispensable au respect des valeurs de confiance et de responsabilité, elle motive le devoir d'alerte de tout collaborateur, justifie le renforcement des procédures d'audit et de contrôle,

- ♣ l'exemplarité : le respect dû aux clients, aux salariés, aux fournisseurs et à tout partenaire, l'exemplarité des dirigeants, l'interdiction de tout conflit d'intérêt, la modération dans les dépenses de fonctionnement et des remboursements de frais.

Cette charte des valeurs du Groupe Barbier a été mise à jour cette année et a conduit à l'établissement d'un code de conduite éthique commun à l'ensemble des acheteurs du Groupe Barbier, qui concerne entre autres le respect absolu d'une concurrence loyale, du respect absolu des droits des prestataires, fournisseurs et de l'interdiction de toute forme, même mineure, de conflit d'intérêt.

Afin de mesurer, piloter et structurer la démarche de développement durable au sein de chaque processus et de s'assurer du respect des principes du Pacte Mondial, le Groupe Barbier évalue annuellement sa performance sociale et environnementale.

## Annexe1 :

### LES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

#### DROIT DE L'HOMME

- 1 : Promouvoir et respecter les droits de l'homme reconnus au plan international
- 2 : S'assurer de ne pas se faire complice de violations des droits fondamentaux

#### NORMES DE TRAVAIL

- 3 : Faire respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective au droit à la négociation collective,
- 4 : Soutenir l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire,
- 5 : Soutenir l'abolition effective du travail des enfants,
- 6 : Eliminer la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession

#### ENVIRONNEMENT

- 7 : Promouvoir une approche basée sur le principe de précaution pour les grands enjeux environnementaux
- 8 : Prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables
- 9 : Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

#### LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- 10 : Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin